Assurance · 1er janv. 2029

Prévoyance obligatoire des agents territoriaux

Au 1er janvier 2029, les agents des collectivités territoriales sont couverts par un contrat collectif de prévoyance à adhésion obligatoire. L'employeur finance au moins la moitié de la cotisation. Lorsqu'une convention est en cours, le nouveau régime s'applique à son expiration.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
1er janv. 2029	Loi française du 22 décembre 2025	Employeurs territoriaux, après mise en concurrence	Client, numérique, durabilité

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS — Mutuelle et prévoyance · Assureur

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

11 juil. 2023 — Accord collectif national

22 déc. 2025 — Loi n° 2025-1251

23 oct. 2026 — Décrets n° 2026-986 et n° 2026-987

1er janv. 2029 — Contrats collectifs à adhésion obligatoire

LE DÉTAIL

Ce qui change.

Ce que prévoit le nouveau régime

1ER JANV. 2029

LE CONTRAT
- Contrat collectif de prévoyance
- Adhésion obligatoire des agents

LE FINANCEMENT
- L'employeur prend en charge au moins 50 % de la cotisation

LES GARANTIES
- Incapacité de travail : 90 % de la rémunération nette
- Invalidité
- Inaptitude
- Décès

LA TRANSITION
- Convention en cours : le nouveau régime s'applique à son expiration

La loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 généralise, dans la fonction publique territoriale, les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire. Deux décrets du 23 octobre 2026 en précisent l'application. Les garanties couvrent l'incapacité de travail, l'invalidité, l'inaptitude et le décès.

L’employeur prend en charge au moins la moitié de la cotisation. Les collectivités et les centres de gestion choisissent leur organisme après mise en concurrence. Lorsqu’une convention de participation est en cours, le nouveau régime s’applique à son expiration.

NOTRE LECTURE

Pour les mutuelles et les institutions de prévoyance, le marché passe de l’adhésion individuelle au contrat collectif : appels d’offres nombreux, tarification par collectivité, affiliations en masse, comptes de résultat par contrat. Les systèmes de gestion et la comptabilité technique doivent suivre ce changement d’échelle.

CE QUE NOUS FAISONS

Adaptation des systèmes de gestion et de la comptabilité technique aux contrats collectifs, comptes de résultat par contrat, reporting aux employeurs et suivi de la solvabilité.

Prévoyance | Fonction publique territoriale | Contrats collectifs

ASSURANCE ET PROTECTION SOCIALE→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

Service-public.fr, 5 novembre 2026	https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A19126?lang=fr
Vie publique, loi du 22 décembre 2025	https://www.vie-publique.fr/loi/299337-protection-sociale-complementaire-agents-territoriaux-loi-du-22-12-2025
Service-public.fr, complémentaire santé et prévoyance des agents territoriaux	https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F38327

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.